66e ANNÉE (7e SÉRIE) N° 25 20 JUIN 1957

L'AMI DU CLERGÉ

Parait à Langres tous les jeudis

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique
Directeur

R. DESVOYES
Chanoine titulaire de Langres
Codirecteur

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

LES EXIGENCES HUMAINES DE L'EXPANSION ECONOMIQUE

43e SEMAINE SOCIALE (Marseille 1956)

Marseille a reçu pour la troisième fois la Semaine Sociale ; les deux précédentes s'inscrivaient aux années 1908 et 1930. Le programme de 1930 annonçait « *Le problème social aux colonies* » ; et l'on a pu dire au sujet des enseignements de cette session que, « si l'on avait plus hardiment et plus chrétiennement tenté de (les) mettre en pratique... la France connaîtrait sans doute aujourd'hui des heures moins douloureuses. » (Mgr Gros).

Le sujet de 1956 dénote le même souci d'actualité et de réalisme. Il se situe dans une ligne de fidélité à la même résolution. Ainsi que l'écrivait leur vice-président : « Très délibérément, les Semaines Sociales, depuis 1945, ont évité de sacrifier aux modes intellectuelles... Elles ont voulu faire œuvre positive, saine et sérieuse, œuvre de connaissance objective et scientifique, œuvre de construction patiente. » (J. Folliet, dans *Chronique Sociale*, nov. 1956, p. 509).

Cette ténacité a été récompensée par le succès. Succès mérité. Nous nous en apercevront en parcourant le compte rendu in-extenso récemment édité : « *Les Exigences humaines de l'expansion économique* » [1].

LEÇON D'OUVERTURE

Fidèle à la tradition, le président Flory donne le cours d'ouverture. Il lui incombe de poser le problème, qui sera repris sous ses multiples aspects par les autres professeurs. Le problème se présente de lui-même à l'observateur moderne ; impossible d'y échapper, si l'on prend conscience du courant rapide qui entraîne l'économie. L'expansion économique est un fait. Toutes les grandes nations s'y précipitent, entraînées comme par une nécessité de la science et de la technique.

Cette recherche d'équilibre dans une vertigineuse course en avant, ou cette politique d'expansion économique, est-elle sagesse ou folie ? Il est une manière de comprendre cette question qui justifierait son renvoi à un congrès d'économistes. Une Semaine Sociale peut cependant la retenir dans la sphère de sa compétence. Pour elle, parler de sagesse introduit une référence aux problèmes assentiels de l'homme. Une vue chrétienne de l'homme s'accommode-t-elle de cette expansion dont on ne voit pas les limites ? Et dans sa perspective, à quelles incidences humaines sera-t-elle particulièrement sensible ?

1° *Problème général.* — « Enrichissez-vous ! » Tel fut, selon le mot prêté à Guizot, la maxime du libéralisme. Le chrétien ne se place pas sous ce patronage équivoque. Il regarde plus haut, vers Dieu qui, dès l'origine, lui a révélé sa mission : « Remplissez la terre et soumettez-la. » (Gen., I, 28). Il doit donc développer l'œuvre créatrice. L'ère nouvelle à laquelle accède l'homme actuel lui apparaît simplement comme une terre en attente de son missionnaire.

Il y voit aussi le moyen de résoudre à l'échelle mondiale ce problème de la misère, sur lequel s'est déjà penchée la Semaine Sociale de Dijon (1952) et qui reste tragiquement à l'ordre du jour.

L'expansion peut être enfin facteur de paix sociale. Dans une économie statique, une meilleure répartition, qui éteindrait les injustices, n'est obtenue qu'en arrachant aux fortunés ce qui est attribué aux déshérités. Sans prétendre bannir tout sacrifice, on peut penser qu'une plus juste répartition s'obtient plus aisément dans une économie en expansion. Et dans la poursuite de cet avenir meilleur, tous les éléments actifs trouvent une nouvelle raison de solidarité. Toute la nation est intéressée au développement de la productivité. Les travailleurs n'entendent pas être frustrés de ses avantages. Les garanties qu'ils réclament légitimement accentuent le glissement du salariat vers le contrat d'association, dans l'esprit de *Quadragesimo Anno*.

2° *Problèmes français.* — Le conférencier évoque l'époque 1930, le marasme des affaires, le repli malthusien d'une société que caractérisait, « avec l'enfant unique, le souci de la sécurité plus que de l'activité et de l'audace » (p. 22).

Après les désastres de la dernière guerre, le redressement s'est heureusement opéré. Le niveau de 1929 a été pour la production industrielle, rattrapé en 1952.

> « Depuis lors, et grâce à la stabilité monétaire, les résultats ont été rapides : 9,5 pour 100 en 1954 ; 14 pour cent en 1955 ; et ils se poursuivent en 1956, dont les cinq premiers mois sont en augmentation de 10 pour cent sur les mois correspondants de 1955. »

[1] Un vol. in-8 carré, de 400 p., 1.150 fr. (ou 1.200 fr. franco). Editions de la Chronique Sociale, 16, rue du Plat, Lyon. (C.C.P. Lyon 65-78).

Ce redressement était urgent ; il reste vital pour notre pays. La montée démographique, sans lui, aboutirait à la catastrophe : des jeunes bouches appellent leur nourriture, et bientôt des jeunes travailleurs (un supplément de 200.000 est prévu pour 1960) devront trouver un emploi.

La France ne peut oublier ses responsabilités d'Outre-Mer. Le drame algérien, pour ne citer que cet exemple, est né pour une grande part, de causes économiques. « Sur 8 millions de ressortissants musulmans, les deux-tiers disposeraient d'un revenu inférieur à 20.000 fr. par an. » Résoudre un tel problème, après la pacification, supposera des investissements considérables pour assainir l'économie nord-africaine.

Enfin la paix sociale exige l'expansion. Trop de symptômes révèlent un malaise : celui de couches de populations avides d'accéder aux commodités de la civilisation et qui ne peuvent les obtenir en raison du niveau encore trop bas de notre productivité.

Veut-on un exemple des résultats heureux que procure la productivité ? Il s'agit de la répercussion d'une augmentation des salaires ouvriers (obtenue grâce à un accroissement de productivité) sur la vitalité agricole.

« D'une étude effectuée sous la direction du Commissariat général à la Productivité, il ressort que, l'an passé, les 8 pour 100 de salaires payés en sus de l'année précédente ont permis l'écoulement d'un supplément de viande de 1.500 millions de francs par mois, tandis que grâce à ces rentrées, les cultivateurs achetaient à l'industrie 20 pour 100 de plus d'engrais et de machines agricoles » (p. 25).

Cependant les plans d'expansion économique soulèvent des problèmes humains très divers. Ch. Flory en énumère trois, qui fournissent d'ailleurs les thèmes de trois séries de carrefours : réanimation de nos provinces, avenir des jeunes, relations du travail et évolution du salariat [2]. Ces points d'inquiétude sont également marqués dans la Lettre envoyée par Mgr Dell'Acqua au nom du Saint-Père. Les principes chrétiens ont donc à intervenir pour que l'expansion économique tienne compte des exigences humaines.

1re Partie : EXAMEN DES FAITS

CROISSANCE ECONOMIQUE

Sa nécessité, ses avantages et ses risques

par Henri GUITTON

professeur à la Faculté de Droit de Paris

Un peu d'attention sur le titre provoque l'interrogation : croissance serait-il synonyme d'expansion ? Ou est-ce à dessein que H. G. a opéré cette substitution de vocables ? C'est bien à un souci de précision qu'a obéi le professeur et il s'en explique en comparant les termes suivants : expansion, croissance, progrès. *Expansion* nous parle d'augmentation sans idée de finalité. *Croissance* sous-entend une idée directrice, une tendance vers un « achèvement organique ». *Progrès*, du moins quand ce mot prétend comparer les états successifs d'une société humaine, implique une référence à un idéal ou à « un achèvement moral ».

Un économiste s'en tiendrait uniquement aux deux notions d'expansion et de croissance : la première s'inscrivant dans le rythme à court terme de la vie économique ; la deuxième caractérisant un mouvement général sur une longue période, ordinairement séculaire. Précisément le cours de H. G. est une leçon de faits.

Cependant un cours de Semaine Sociale ne peut faire abstraction de la référence à la destinée humaine. Ici l'étude des faits n'a d'intérêt que par rapport à cet avenir de l'homme, ce qui réintroduit l'idée de progrès.

1° *Nécessité d'une croissance économique.* — L'étude des faits impose cette première constatation : la croissance économique est une nécessité. L'économiste avisé qu'est H. G. ne parle pas de nécessité métaphysique, mais d'une nécessité empirique, par rapport au progrès humain. La portée de son affirmation se nuance encore, pour ne pas confondre un accroissement quantitatif avec un progrès spirituel.

« Pour une communauté, comme pour une personne, le refus de l'agrandissement matériel n'est peut-être pas forcément l'acceptation de la régression. On peut voir des sociétés qui s'affadissent en s'enrichissant et, à l'inverse, des sociétés dont la valeur morale s'accroît dans une absence d'enrichissement, sinon dans un appauvrissement » (p. 36).

La nécessité apparaît dans la conscience du malaise de l'économie contemporaine. Les disparités de croissance perturbent le corps de l'humanité. « Celui qui demeure en retard souffre et fait souffrir ».

Sur le plan international, ces disparités ont été mises en lumière par les travaux récents sur les peuples « sous-développés ». Mais qu'appelle-t-on sous-développement ? Parmi les dix critères proposés par M. Sauvy [3], H. G. en retient trois particulièrement significatifs : la sous-alimentation, la forte natalité unie à une excessive mortalité, la forte proportion d'illettrés.

Sur le plan national, et pour une nation assez bien située, comme la France, on constate pareillement, quoique plus atténuée, une dissymétrie de croissance qui appelle des correctifs : dépression de certaines régions, retard de l'agriculture par rapport à l'industrie ; et, dans l'industrie elle-même, certaines branches sont en nette expansion (métaux, automobiles...) tandis que d'autres suivent à marche ralentie (textiles, cuirs). En ces derniers cas, on se gardera de conclure hâtivement à une nécessité de provoquer leur résurrection, car certains produits sont démodés par de nouvelles inventions ; la nécessité est ici non de rattrapper un retard, mais de s'adapter ou de disparaître.

Par contre, la croissance s'avère nécessaire, « dans la mesure où elle permettra d'améliorer le niveau de vie des êtres humains les plus affaiblis » (p. 39). Un tel résultat ne se produira pas comme la conséquence nécessaire de la croissance. Il se pourrait qu'un surcroît de richesses continue à profiter aux

[2] Les carrefours sont édités à part : les premiers sur « l'avenir des jeunes » par la revue « *La Chronique Sociale* » ; les autres par les soins de l'Union Nationale des Secrétariats Sociaux, 9, rue Guénégaud, Paris-6e.

[3] On en trouve l'énumération complète en note, à la fin de la conférence, p. 47-48.

plus favorisés et très faiblement aux déshérités. Mais, à la faveur d'une augmentation globale de richesses, on peut plus facilement obtenir une modification au système de distribution. Et ce qui est vrai pour la communauté nationale devrait l'être pareillement pour la communauté internationale. Sur ce plan les oppositions sont encore très vives.

2° *A quel prix se fera-t-elle ?* — Pour obtenir une croissance économique, il faut évidemment y mettre le prix, mais pas n'importe quel prix. Des sacrifices s'imposent, mais des sacrifices qui en valent la peine.

Les sacrifices présents préparent l'avenir. La croissance économique française est heureusement accompagnée d'une croissance démographique. Mais pour démentir les sombres pronostics d'un Malthus, auxquels font écho nombre de prophètes actuels, il faut aller de l'avant avec hardiesse. Les jeunes qui font leur entrée dans la société, coûtent avant d'y produire. Les dépenses actuelles seront récupérées quand, devenus adultes, les jeunes d'aujourd'hui seront à leur poste sur le chantier national.

Leur avenir doit aussi être préparé par les investissements : remplacer le matériel désuet, organiser l'ensemble productif du pays en fonction des générations montantes. Déjà l'on prévoit qu' « entre 1959 et 1965, 800.000 emplois nouveaux devront être créés, soit 300.000 de plus que la totalité d'emplois nouveaux entre 1901 et 1954 » (p. 44).

Des sacrifices s'imposent donc. Qui les consentirait, s'ils aboutissaient à des catastrophes ? Préparer l'avenir comporte des risques d'erreur. La croissance doit donc être prudemment orientée. Elle entraîne souvent des déplacements de populations, déracinements, entassements, tout un ensemble de répercussions d'ordre psychologique ou spirituel. Elles ne figurent pas dans les chiffres des bilans ; elles n'en sont pas moins à inscire au passif du progrès humain.

Finalement c'est à l'homme que nous ramène H. G., en laissant de côté le terme de croissance pour celui de développement. A quoi bon la croissance économique, si elle ne donne pas satisfaction aux besoins essentiels de l'homme !

AVANTAGES ET COUTS SOCIAUX DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

par Gilbert BLARDONE, chargé de cours d'Eco. Pol. à la Faculté Catholique de Droit de Lyon [4]

M. Henri Guitton a précédemment dégonflé le mythe de l'expansion ou de la croissance économique. Son analyse pénétrante conduisait à la conclusion que la croissance économique n'est pas une panacée ; elle ne doit pas se faire à n'importe quel prix. A sa suite, G. B. présente une étude de faits. Il examine la croissance économique dans les pays d'économie centralisée et dans les pays d'économie décentralisée, pour relever les incidences humaines de cette croissance.

1° *En économie centralisée.* — Dans l'U.R.S.S. nous pouvons suivre le mouvement d'une économie de type très caractérisé. Tout est subordonné au plan, conçu par un organisme central et appliqué d'autorité.

L'expansion s'y manifeste indiscutablement: croissance démographique et augmentation du revenu national ; amélioration des salaires auxquels sont joints des avantages sociaux. G. B. en donne un exposé précis dont les chiffres sont puisés aux meilleures sources (p. 54).

Mais à quel prix ces résultats sont-ils obtenus ? Par l'effroyable sacrifice de générations entières.

> « ...Sous Staline, les plans ont été réalisés « coûte que coûte ». Le but était le dépassement des objectifs du plan et cela à n'importe quel prix. Ce prix, il est quasi impossible de le chiffrer. Mais le rapport Khrouchtchev au vingtième Congrès du Parti est suffisamment explicite pour que l'on puisse penser qu'il a dépassé toutes les limites du raisonnable et de l'humain » (p. 55).

Un autre exemple du mépris du « coût humain » est fourni par l'agriculture. Pour y implanter la collectivisation, le gouvernement stalinien n'a pas reculé devant « la liquidation des Koulaks comme classe », ce qui se traduisit par la déportation de 500.000 personnes pendant l'hiver 1929-1930. Actuellement l'état de la production agricole reste préoccupant pour le pouvoir soviétique.

Qui faut-il incriminer ? La planification ? Elle n'est qu'une technique ; utilisée dans une autre optique, elle produirait des résultats différents. L'erreur des marxistes russes a été dans le choix du but poursuivi : au lieu de servir les besoins essentiels de l'homme ils ont donné la priorité à l'équipement d'une industrie conçue comme un instrument de puissance. La croissance économique soviétique s'est faite à grands frais humains.

2° *En économie décentralisée.* — Interrogeons maintenant les pays d'économie décentralisée. Aucun ne se présente selon le schéma du pur libéralisme. Partout l'autorité tempère la liberté, coordonne les plans et plus ou moins les dirige vers des objectifs déterminés. Un premier examen porte sur deux cas : les U.S.A. et la France.

> « Savez-vous, nous dit G. B., qu'aux Etats-Unis, de 1939 à 1953 la population a augmenté de 39 % ? Que la production des biens et des services a doublé ? Que la production par habitant s'est élevée de 60 % ? (Que) ce développement sans précédent dans l'histoire des Etats-Unis a permis un sensible relèvement des revenus et une véritable redistribution de ces revenus ? » (p. 58).

La France a opéré un net redressement aussi bien démographique qu'industriel. Après onze années déficitaires (de 1935 à 1945), les naissances dépassent désormais les décès et, de 1946 à 1954, l'excédent s'élève à 2.700.000. En même temps, depuis 1949, « la production intérieure brute (c'est-à-dire l'ensemble des ressources en biens et services créés par les producteurs établis en France) a gagné 33 %, soit un progrès annuel de 5 %, rythme encore jamais atteint en France depuis 1900 ». Le pouvoir d'achat a suivi un accroissement proportionnel, soit 30 % environ (p. 59).

Quel a été le coût humain de cette croissance ? Tout se solde-t-il en bénéfice pour l'homme ? — G. B. rappelle d'abord ce qu'il ne faut pas oublier : la prospérité d'aujourd'hui repose sur la misère ouvrière du XIX^e^ siècle. Pour ne pas quitter

[4] M. Gilbert Blardone est également permanent de la Chronique Sociale, où il dirige notamment la revue « *Feuilles de Route* » ; il a collaboré à l'*Initiation Economique et Sociale*, éditée par le même centre.

l'actualité, croirait-on que, au sein de leur prospérité qui nous paraît fabuleuse, les Etats-Unis comptent des millions de sous-alimentés ? L'automation entraînerait un chômage massif si les syndicats n'intervenaient puissamment pour obtenir des garanties de stabilité pour la main-d'œuvre ouvrière (p. 61).

En France, l'euphorie des dernières années ne s'est pas étendue à toutes les catégories. Deux exemples seulement : en l'année 1956, 62 % des familles de manœuvres « disposent de moins de 15.000 fr. par mois et par unité de consommation, y compris les prestations familiales et avantages divers (le premier adulte représente 1 unité de consommation, le deuxième 0,7, chaque enfant 0,5). D'où un sentiment assez vif de privation dans ces familles par rapport aux autres » (p. 62). Dans l'agriculture, 40 % des exploitations ont un rendement brut inférieur à ce qui serait nécessaire pour un niveau de vie simplement médiocre. Bref, selon le mot de Fr. Perroux, notre système fonctionne de telle manière que « les besoins fondamentaux de certaines fractions de la population ne sont pas satisfaits, tandis que les besoins de demi-luxe ou de luxe d'autres fractions de la population le sont » (p. 63).

Ces déséquilibres sont encore plus criants, si l'on envisage la relation métropole-colonie. G. B. cite pour l'Algérie les paroles de Mgr Pinier, auxquelles il ajoute des précisions parues dans *Feuilles de Route* (de juillet 1956). D'autres enquêtes menées en Afrique Noire donnent les mêmes conclusions alarmantes. Le développement économique s'est opéré au profit des européens et au détriment des indigènes livrés à la misère et à la prolétarisation. Les élites autochtones prennent conscience de ce caractère inhumain de notre économie et cette prise de conscience n'est pas étrangère à leur révolte.

Conclusion. — Des expériences soviétiques et yougoslaves se dégage la conclusion « de l'inadaptation radicale d'une politique de planification étatique intégrale comme moyen de parvenir à une économie de besoins » (p. 68).

Dans certains pays européens (Angleterre et Pays Scandinaves) un effort appréciable a été dépensé pour obtenir une plus équitable répartition du revenu national. Un tel effort, louable certes, exhale, selon l'expression de G. B., « un certain relent petit bourgeois » ; on s'occupe de son ménage, oubliant la faim d'une moitié de l'humanité. Sans négliger les leçons de cette réussite relative, il faut donc « aller au-delà ».

Et déjà, un peu partout, des esprits généreux se sont appliqués à ce problème. Leur entreprise apporte une lueur d'espoir. Après l'économie axée sur le profit, on s'oriente vers l'économie au service de l'homme.

RESISTANCES ET DISPARITES DANS LA CROISSANCE ECONOMIQUE

par Jean Baboulène
ingénieur-conseil à la Cie Française d'Organisation

L'orthodoxie libérale s'est complue dans le mythe des harmonies : tout déséquilibre provoquant nécessairement une réaction salutaire et se résolvant donc, après une phase de crise, dans l'harmonie retrouvée. Les économistes contemporains ont abandonné cet optimisme ; ils signalent plutôt des « processus cumulatifs » de hausse ou de dépression. Loin d'aboutir fatalement à l'harmonie, l'expansion tend à accentuer les disparités, à renforcer certaines résistances.

1° *Les disparités.* — Voici d'abord quelques disparités caractéristiques de l'espace français. Disparités géographiques. Si l'on trace une ligne allant grosso modo de Caen à Dijon, on trouve, au Nord de cette ligne, 26 départements qui contiennent à eux seuls « la moitié de la population et produisent, reçoivent et dépensent 61 % (près des deux tiers) des revenus du pays ». Or ce déséquilibre tend à s'amplifier. J. B. compare notre ligne Caen-Dijon à une « barrière climatique » : les conditions d'implantation d'une entreprise sont beaucoup plus favorables dans le Nord et s'avèrent décourageantes dans le Sud. Corrélativement à la productivité, les salaires sont retardataires, malgré les efforts correcteurs des pouvoirs publics poussés par les syndicats.

Après ces considérations spatiales, comparons entre eux les divers secteurs de la production. Un autre type de disparité se révèle. La croissance globale exprimée en moyenne cache une réalité très contrastée. « Plus que d'un progrès global de l'activité productrice, c'est d'une marche en ordre dispersé qu'il s'agit, avec ses avant-gardes motorisées fonçant de manière quasi autonome et ses cantonnements de traînards et d'éclopés » (p. 82).

Parmi les éléments rapides, on cite l'industrie de la fibranne qui est, en 1955, à l'indice 1040 par rapport à 1938 (indice 100) ; les carburants liquides sont à 450. En revanche, le textile est en perte de vitesse, à un indice variant de 96 à 97 selon les produits ; les cuirs et peaux tombent à 57 (p. 83).

Une comparaison entre cette échelle et celle des indices d'emploi donne une idée de la productivité du travail. On y trouve la même disparité, celle-ci se répercutant dans les taux des salaires.

Il y a donc, surtout à partir de 1952, une disqualification atteignant certaines branches professionnelles ou entreprises retardataires. La contradiction qui déchire notre époque ne se traduit plus en termes de lutte de classes, mais par une tension entre les professions dont les unes sont avantagées par rapport aux autres, en croissance ou en régression.

2° *Résistance.* — S'interrogeant sur l'avenir, peut-on espérer que les disparités actuelles s'atténueront progressivement ? L'observation donne une impression contraire. Le phénomène tend à l'amplification. Aux efforts tentés par l'administration, s'oppose la résistance des choses et des hommes.

Résistance des choses. Les industries ont tendance à se grouper en « nébuleuses ». Elles s'organisent plus facilement dans les régions où, par suite d'une activité générale, se trouvent des facilités de transport, de services commerciaux, de main-d'œuvre de rechange. Bref, la constatation s'impose, « L'industrie va vers l'industrie ».

Résistance des hommes. Revitaliser une région sous-développée, par un transfert d'industrie ou de

nouveaux modes de culture, suppose une population accueillante et capable d'entrer dans le jeu. Mais l'émigration qui a d'abord enlevé les plus pauvres, a entraîné dans la suite les plus vivants, décidés à s'échapper de leur condition arriérée. Leur départ a accentué l'appauvrissement de la région, véritable phénomène d'*érosion sociale* qui est le plus lourd handicap pour un relèvement.

Ces résistances rendent-elles la dégradation irréversible ? Non, à condition qu'il soit tenu compte des difficultés signalées. Le redressement pourrait être tenté à partir des secteurs en expansion, s'ils acceptent d'implanter certaines de leurs usines en région sous-développée. Toutefois cette implantation doit se faire dans un plan plus général d'aménagement, assurant les conditions techniques et sociales nécessaires à la vie d'une usine. Ce sont précisément ces problèmes qui seront abordés dans la troisième partie « Orientations » de cette session.

3° *Retentissement humain.* — Dans le mouvement général d'expansion, le regard plus attentif a discerné des disparités. Elles retentissent sur la condition humaine. Ce qui profite aux uns pèse sur les autres. Un double mouvement se dessine : promotion du travail et corrélativement prolétarisation. L'évolution des techniques de production arrive au stade de l'implantation progressive de l'automation. Elle réclame un nombre toujours accru d'agents techniques. Mais il y a le revers de la médaille. En effet, pour le moment, l'expansion accentue les disparités et provoque les migrations vers les emplois rémunérateurs. Ces déplacements, qui ne s'accompagnent pas d'une qualification professionnelle accroissent le nombre des déracinés et des prolétaires.

La connaissance des tensions économiques et sociales qui résultent de l'expansion doit permettre de mieux la diriger. Les responsables politiques ont ici un grave devoir, face au problème (déjà signalé) que posent la montée des jeunes et leur prochaine accession au monde du travail [5].

2e Partie : **LUMIERE DE LA DOCTRINE**

PROGRES TECHNIQUE PROGRES ECONOMIQUE, PROGRES HUMAIN

par le R. P. LAURENT
directeur de la *Revue de l'Action Populaire*

Ce cours est appelé par le thème de la Semaine : « Exigences humaines de l'expansion économique ». Tout progrès technique et économique, marque-t-il nécessairement un progrès humain ? A lire le bilan des derniers siècles, certains répondent par le doute. Et le chrétien se défend contre la séduction du progrès économique et de ses promesses de richesse, par le rappel du renoncement évangélique : « *Quid prodest homini ?* »

Le R. P. s'attache d'abord à préciser la notion de progrès et les implications réciproques des trois formes de progrès ; il montrera ensuite à quelles conditions le progrès économique favorise la promotion humaine.

[5] Ce cours, comme le précédent, est enrichi, en appendice, de précieuses statistiques, qui justifient les exposés ; elles ne pouvaient trouver place dans ce résumé.

1° *Progrès.* — L'homme de la rue a du progrès une intuition confuse, mais combien prenante pour lui. Il y voit la marche en avant, une avancée irrésistible du monde. L'analyse révèle la complexité de cette notion de progrès. La plupart des activités de l'homme ne se mesurent pas à des résultats quantitatifs, mais à des valeurs qualitatives. « Comment choisir des critères objectifs ? Dans les domaines artistiques et religieux, en éducation, en morale, en politique, à quels signes reconnaître un progrès véritable ? » (p. 100).

Une première analyse établit la dépendance des trois aspects du progrès envisagés dans cette étude. Logiquement et chronologiquement le progrès technique engendre le progrès de l'économie et celui-ci conditionne le relèvement du niveau de vie, donc la bonne santé du corps social. « Pour répartir plus de richesses, il faut produire davantage. Toute politique du progrès social suppose une santé économique affirmée » (p. 102).

L'analyse plus poussée montre la réciprocité de cet enchaînement. Le facteur humain conditionne le progrès économique : le cours précédent n'a-t-il pas révélé le phénomène d'érosion sociale comme un obstacle majeur à une reprise économique ? La prospérité économique à son tour conditionne le développement des techniques : elles exigent, en effet des investissements que facilite l'abondance.

Cette interdépendance ne doit pas masquer la nature de ces trois ordres de progrès et les critères différents auxquels ils sont soumis. Le progrès technique obéit à la loi du *maximum d'efficacité*. Son critère est l'efficience. — Le mouvement économique vise à un *optimum* ; il implique des choix où entrent des considérations de quantité certes, mais aussi de qualité. Exemples : quel est l'optimum de répartition du revenu national ? Quel est l'optimum de population pour la santé économique d'un pays ? — Enfin le progrès humain s'estime par rapport à une *hiérarchie de valeurs*, impliquant une philosophie de l'homme et de l'histoire. Il ne peut se formuler en résultats globaux qui oublient la réalité des personnes. Il suppose un consentement de la liberté humaine ; et de cette réponse dépend sa stabilité.

2° *Conditions d'un progrès humain.* — « Sous l'angle humain, le progrès économique se jugera... d'après ces deux perspectives : les résultats, les structures mises en place » (p. 107).

— *Les résultats.* Une production toujours accrue répond à la montée démographique ; elle procure à l'humanité son niveau de vie ; elle le lui assure de manière stable. Ainsi se présente-t-elle « comme un service et une entr'aide d'une haute valeur humaine et morale ».

Mais ce n'est pas tout de totaliser des masses de produits. Il importe de préciser quels biens sont produits et comment ils sont répartis. « S'il est vrai qu'on ne peut répartir que ce qu'on a produit et qu'une partie des difficultés sociales est venue d'une insuffisance globale des produits à répartir, il est plus vrai encore de dire que le progrès humain s'affirmera dans l'exacte mesure où l'on tendra vers une plus juste répartition » (p. 108). Ce problème de répartition se pose d'abord au sein de l'entreprise ; il s'élargit au plan

national, puis international ; il atteint même la succession des générations et commande l'équilibre entre investissements et consommation.

— *Les structures.* Elles conditionnent l'action humaine et permettent à l'homme de « devenir lui-même ». Des structures remarquables par leur efficience peuvent être déshumanisantes, convertissant l'homme en « robot de l'économie ».

Au contraire l'homme accroît sa valeur humaine s'il lui est donné de comprendre la tâche à laquelle il participe. « L'homme a besoin de vivre dans un monde expliqué ».

Il devient plus homme en agissant comme un responsable, associé aux décisions qui orientent l'économie. La décentralisation, sans aboutir à l'émiettement, favorise cette prise de conscience et cet exercice des responsabilités. L'homme se trouve libre au sein même de son travail, qui tient une si grande place dans sa vie. Enfin on demandera aux structures d'établir des liens qui rendent les hommes solidaires les uns des autres, dans des groupes de plus en plus vastes, de manière à remembrer toute l'humanité.

A ces conditions on pourra parler de progrès humain. Mais quel souffle spirituel doit traverser et vivifier tous ces essais d'organisation !

LES FINS ET LES CHOIX D'UNE POLITIQUE D'EXPANSION

par M. André PIETTRE
professeur à la Faculté de Droit de Paris

Le problème n'est pas nouveau. La première révolution économique, celle du XVIe siècle, l'a résolu à sa manière, en assignant à l'économie une fin politique (*économie subordonnée*) servie par des moyens très empiriques (mercantilisme, colbertisme). La deuxième révolution, celle du libéralisme, instaure une économie qui se prétend *indépendante :* sa fin, elle ne réfléchit pas qu'elle pourrait se trouver ailleurs qu'en elle-même ; quant à la valeur de ses instruments, elle ne la discute pas, elle les reçoit d'enthousiasme tels que les lui prépare la science du jour. En réalité, sous le voile de l'indépendance, elle est elle-même « dirigée » et obéit « aux libres injonctions du Capital ». Aujourd'hui une troisième révolution s'accomplit : l'économie, de réflexe qu'elle était, « tend à devenir une économie qui se veut *réfléchie* [6]. Elle devient, ou redevient, une économie politique au sens précis du mot, c'est-à-dire une discipline au service de la cité » (p. 116).

Cette réflexion oblige donc l'économiste à se muer en philosophe et à élaborer (de concert avec philosophes et théologiens) une véritable « philosophie de l'expansion ». C'est pourquoi le cours de M. Piettre se situe dans la partie doctrinale de cette Session. S'inspirant d'un titre naguère célèbre, « Positions et Propositions », le professeur trace les grandes lignes d'une philosophie de l'expansion. D'abord *Positions* théoriques ; mais, comme il s'agit d'une « philosophie engagée », elles seront suivies de *Propositions* plus concrètes.

1° *Positions.* — Comment orienter l'économie ? C'est se demander avant tout quelle fin lui assigner. Science de la richesse, dira-t-on, l'économie ne peut se préoccuper que de produire de la richesse. Mais n'est-ce pas promouvoir à la dignité de fin ce qui doit rester moyen ? Ainsi, implicitement, ou plus ou moins explicitement, met-on la fin de l'homme dans l'abondance matérielle. A. P. flaire le piège dans l'économie de « *welfare* » et l'écarte comme une fausse position de départ.

Le marxisme, qui prétend libérer l'homme et le rendre maître de son destin, y échoue en raison de son matérialisme et instaure une « économie de puissance ». « Et cette poursuite de la puissance introduira au cœur de la politique et de la philosophie marxistes la plus tragique des contradictions. On croyait qu'en produisant beaucoup, on libérait l'homme de la matière, et on l'asservit à produire toujours plus » (p. 118).

La seule position valable consiste à mettre l'économie au service de l'homme, c'est-à-dire à lui assigner comme fin supérieure, non pas le bien-être (*welfare*), mais le Bien tout court de l'homme. Cette fin nettement affirmée commande un certain nombre de choix, toujours sur ce plan élevé qui domine la simple technique économique.

Au niveau des individus, on se souviendra que les besoins matériels ne sont pas les seuls, mais doivent composer avec des besoins culturels et spirituels. Les besoins matériels eux-mêmes peuvent se hiérarchiser ; ils sont plus ou moins liés à la vie et à la dignité humaine, ou à la dégradation des santés et des âmes ; ils servent le présent ou préparent l'avenir.

Au plan de la collectivité doivent être considérées les incidences du progrès technique sur la population, ou sur l'équilibre des secteurs professionnels et des régions du territoire national.

Enfin, au plan mondial, choisira-t-on la politique intéressée d'enrichissement national ou une politique plus désintéressée d'aide et parfois de don à des peuples sous-développés ? S'il n'est pas facile de répondre à une telle question, il faut néanmoins avoir le courage de la poser.

2° *Propositions.* — Les réflexions théoriques doivent éclairer un effort de transformation du monde. Pénétrant donc la réalité concrète, elles atteignent les assises du régime. Sous cette expression, le conférencier désigne trois ordre de réalité : les autorités directrices de l'économie, et en particulier de la production ; les cadres, les institutions, les structures ; enfin le climat psychologique.

La direction de l'économie pose un problème fondamental. Problème crucial pour notre époque qui se débat entre les solutions de l'initiative privée ou de la puissance publique. L'A. propose une solution nouvelle, en faisant intervenir deux notions-clefs : l'économie *différenciée* et l'économie *contractuelle.* S'il s'agit de déterminer les secteurs à promouvoir ou ceux à reconvertir, selon une vue exacte des besoins humains, on ne peut éviter l'intervention de la puissance publique. Toutefois ses décisions laissent place au jeu d'une économie contractuelle, « à base d'engagements à plus ou moins

[6] Sur cette expression et sur l'évolution de l'économie, voir la conférence de A. Piettre à la Semaine Sociale de Dijon (résumée dans *Ami*, 1953, p. 523), préludant à son important ouvrage « *Les trois âges de l'Economie* », aux Editions Ouvrières, Paris.

long terme, conclus entre professions organisées, syndicats intéressés, administrations publiques, représentants des producteurs, des salariés, des familles, des consommateurs, etc... » (p. 122).

Pour dépasser l'antinomie : initiative privée - puissance publique, il ne faut pas davantage se laisser enfermer dans le faux dilemme : propriété privée - propriété publique.

« Il appartient aux chrétiens d'affirmer avec force que, si la propriété privée, quand elle reste à la dimension de la personne et de la famille, est une institution liée aux exigences fondamentales de l'homme, — l'emploi de cette propriété, lorsque cet emploi revêt la forme impersonnelle du capital, engage le bien public et devient alors une fonction sociale, sur laquelle la communauté a droit de regard. C'est dans ce sens, me semble-t-il, que l'on peut et que l'on doit parler d'une *fonction publique d'investissement* » (p. 123).

C'est pourquoi le chef d'entreprise doit se dégager d'une mentalité libérale et entrer dans une nouvelle conception de l' « entreprise-service ». Il ne sauvera d'ailleurs qu'à ce prix « la légitime propriété et la légitime gestion personnelle ». Mais il ne sera véritablement au service du bien commun que s'il assure l'audience de tous les intéressés : non seulement ses collaborateurs immédiats, mais aussi les travailleurs, les consommateurs, les administrations publiques, interprètes du bien public.

La dernière proposition concerne le climat psychologique, sans lequel aucun effort créateur ne peut aboutir. Ici interviennent les techniques d'information qui forment l'opinion. Nous devons nous demander, en outre, si notre enseignement prépare les jeunes à leur rôle de demain. Ce climat psychologique devrait être imprégné de spiritualité chrétienne, pour ne pas tourner à une religion nouvelle, « celle de l'expansion économique et du progrès matériel ». Le détachement chrétien et l'esprit de pauvreté prémuniront contre les déviations matérialistes.

DE LA REVOLUTION COMME MYTHE ET COMME REALITE

par J. FOLLIET, vice-président des Semaines Sociales et directeur de la « *Chronique Sociale* »

Le titre peut paraître insolite dans la suite de ces cours. Pourtant ce n'est pas un simple hors-d'œuvre destiné à agrémenter l'austérité de l'ensemble ; car J. Folliet reste un conférencier plein de verve et de finesse. Son essai sur la Révolution n'est pas introduit là sans rapport avec les autres travaux. L'expansion économique n'amène-t-elle pas constamment les expressions de révolution économique ou technique ? Ne provoque-t-elle pas des situations ou des tensions, parfois des explosions, que l'on qualifie de révolutionnaires ? Et plus d'une fois, le chrétien conscient de son rôle, mais irrité par les résistances qu'il rencontre, est aux prises avec la tentation d'en sortir par le coup décisif d'une révolution.

1° *Le mythe.* — Le sociologue qu'est J. F. commence par « disséquer le mythe de la révolution ». A travers quelle imagerie se présente-t-elle à l'esprit ? Et quels concepts frustes et flous cristallisent cette imagerie ?

La Révolution évoque un règlement de comptes, universel et définitif, la revanche des humiliés sur leurs oppresseurs, l'apparition d'une ère nouvelle de justice et de bonheur. « Simplisme manichéen du mythe révolutionnaire », où s'opposent en couleurs tranchées le bien et le mal, la misère et le bonheur, le passé et l'avenir. On lira avec intérêt les développements de l'A. et l'explication qu'il donne des origines de ce mythe « selon les lois de la psychologie et de la psychopathologie collectives ».

2° *La réalité.* — Le mythe se rattache à une réalité. Il se forme à partir d'états psychologiques liés souvent à des situations collectives ; il auréole certains événements historiques.

La révolution « peut se définir comme un changement des conditions politiques, sociales et, dans une moindre mesure, économiques », mais changement qui a les caractères suivants : rapide, radical, violent. Ainsi le coup d'Etat, qui n'amène qu'un changement de personnages, n'est pas une révolution ; pas davantage l'insurrection, révolte de la misère ou du mécontentement, mais sans programme ; car « pour faire une révolution, il faut un minimum de projets et d'espoirs ». Et l'on voit pourquoi les rapides transformations introduites par la technique ne méritent qu'analogiquement l'appellation de « révolution » industrielle ou technique : il leur manque la note de violence ou de catastrophe.

Une telle brusquerie suppose l'intervention de la liberté : une prise de pouvoir et une mutation imposée par voie d'autorité. « En définitive, une révolution n'est pas autre chose qu'une nécessité transformée en opportunité par une liberté. »

Quelles sont donc ces nécessités (qui ne sont pas fatalité) qu'ont su exploiter de fortes personnalités ? Plus exactement quelles sont ces situations révolutionnaires ? J. F. les décrit comme des décalages créant des malaises profonds et appelant des remèdes énergiques. Décalage entre le droit et les faits ; décalage entre le pouvoir *de jure* et le pouvoir *de facto* ; décalage entre les structures vétustes toujours en place et les aspirations collectives.

Dans ces décalages, « quelle est la part de l'économie et particulièrement de l'expansion économique » ? Selon le marxisme, les facteurs économiques sont déterminants, cause profonde et véritable de tout le mouvement de l'histoire. C'est confondre causalité et conditionnement.

A la question plus précise que pose l'expansion économique dans ses rapports avec la révolution, J. F. donne la réponse de l'histoire. Chez nous, la Révolution de 1789 est née d'un besoin d'expansion que freinaient les structures de l'ancien régime. En Russie, au contraire, l'expansion économique, scandée par les plans quinquennaux, est consécutive à la révolution. En Angleterre et aux Etats-Unis, l'expansion n'a pas peu contribué à épargner l'expérience des révolutions.

Néanmoins l'implication de l'économique et du politique reste indéniable. La misère provoque des révoltes ; ces sursauts incohérents peuvent devenir des révolutions sous la direction de certaines élites qui les utilisent comme masse de manœuvre.

Finalement ce sont ces élites qui tirent le bénéfice de l'opération : bourgeois du XIX[e] siècle, fonctionnaires et technocrates de la Russie nouvelle.

Alors à quoi bon ? J. F. suppute les résultats des révolutions : politiques, sociaux, économiques, culturels. Constatant le « coût humain » et les destructions insensées, comme aussi la clarification de certaines situations, il conclut que la révolution souvent « a réalisé par la violence et dans la douleur ce que les peuples n'avaient su réaliser par le bon sens et dans la concorde » (p. 145). Quelle leçon !

3° *Qu'en pense le chrétien ?* — La dernière partie de ce cours interroge la pensée de l'Eglise. L'Eglise a-t-elle une doctrine de la révolution ? Si la révolution est un mythe, il ne saurait y avoir de « théologie d'un mythe ». Si la révolution est réalité, cependant les faits et les situations offrent trop de différences pour être rassemblés dans une théorie générale. Par contre l'Eglise a une doctrine traditionnelle de l'insurrection, que J. F. résume en termes précis. C'est pour remarquer combien l'application en est délicate. Les moyens violents sont parmi les plus impurs. Même si les fins sont pures, il arrive trop fréquemment que les moyens corrompent les fins. Aussi la préférence de l'Eglise se porte-t-elle sur les moyens pacifiques.

Le vrai réalisme apprend à se débarrasser des mythes, du verbalisme des pseudo-problèmes d'une « dialectique notionnelle ». Il comprend que certaines réformes cohérentes modifient profondément la condition humaine et que les révolutions, même réussies, ne dispensent pas de l'humble travail du réformisme. Il n'y a finalement de véritable progrès humain que dans une avancée de la justice et de la charité.

JUSTICE ET POUVOIR

ou le partage des responsabilités et des résultats de l'expansion

par le R. P. Bigo, directeur de « l'Action Populaire »

D'emblée le R. P. nous place en face d'un fait historique, à savoir « que la question matérielle est virtuellement résolue pour l'humanité ». L'existence des peuples sous-alimentés ne dément pas la puissance de la technique moderne qui prend son départ. « Nous raisonnons comme si les problèmes étaient encore des problèmes de pauvreté collective, alors qu'ils sont des problèmes inverses de richesse collective, une richesse potentielle qui défie toutes les nécessités humaines » (p. 151).

Le problème humain que pose l'expansion est double : un problème de *répartition* des produits et un problème de *dévolution du pouvoir.*

« Comment distribuer une richesse créée anonymement par une humanité collective ? Comment organiser, selon les principes d'une vraie démocratie, l'exercice d'un pouvoir technocratique que les nécessités de la production concentrent et accumulent à l'extrême ? Le développement des forces de production est-il conciliable avec des rapports de production basés sur la justice et la responsabilité personnelle ? Tout le problème social contemporain tient dans ces questions » (p. 152).

Parmi toutes les voies qui s'ouvrent au chercheur, une seule mérite d'être suivie : celle qui, rejetant les violences de la révolution, s'efforcera de sauvegarder la liberté. Pluralisme des partis et des mouvements, liberté d'entreprise coexistant avec un secteur nationalisé au sein d'une économie orientée. Bref, une seule ligne directrice, celle « d'un peuple forgeant lui-même progressivement et librement son destin » (p. 153).

A) — *Problème de la répartition des résultats.*

C'est une problème de justice. Sa solution comporte d'abord une connaissance aussi exacte que possible de la répartition actuelle. Pour se reconnaître dans ce maquis, distinguons plusieurs catégories de revenus :

— 1° *Les revenus des salariés.* — Prenant comme termes extrêmes le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) et les traitements (assortis de primes) de quelques grands directeurs salariés, on obtient *grosso modo* une gradation de 20.000 fr. à un million par mois. Soit un éventail ouvert de 1 à 50 environ, — ou de 1 à 10, si l'on ne tient compte que de la masse des salariés.

— 2° *Les travailleurs indépendants.* — Comparons par ex. les revenus d'un petit exploitant rural ou commerçant, avec ceux d'un chirurgien réputé ou d'un patron d'entreprise personnelle. Malgré la difficulté d'obtenir des déclarations exactes, on peut estimer un écart qui va de 200.000 fr. par an à 100 millions et plus. L'éventail s'ouvre de 1 à 500.

— 3° *Les revenus sans travail.* — Si l'on considère en lui-même le rapport des rentes, obligations et actions, on s'accorde à reconnaître que dans l'ensemble cette part est modeste. Il en va autrement si l'on considère la gestion d'un portefeuille, qui prend plus ou moins nettement la forme spéculative.

« Nous sommes là, il faut le dire, dans le domaine le plus mal exploré de la répartition, dans le secteur du capitalisme, qui pose, sinon à la conscience individuelle, du moins à la conscience collective, les plus graves questions, le domaine où se multiplient les « gains sans cause ». Que des revenus équivalents à un an, dix ans, un demi-siècle de salaires viennent ainsi récompenser en peu de temps d'heureux placements, c'est là une injure au travail humain. Cette pente quasi-spontanée qui agglutine l'argent à l'argent au lieu de le conduire au travail et aux besoins, cette quasi-automaticité du profit qui est à l'origine des plus grandes accumulations de richesses, est-elle conforme à la loi de justice sociale ? » (p. 15).

Si donc l'on met en regard ces petits épargnants, ruinés par les inflations, ces revenus dérisoires qu'a révélés le débat sur le fonds national de vieillesse, la disproportion est immense. L'éventail cette fois-ci, estime le R. P., peut s'ouvrir au coefficient 5.000.

— 4° *Les disparités de fortunes.* — Une juste appréciation des situations ne peut faire abstraction de l'état de fortune. A salaires égaux ou voisins, la famille ouvrière n'a pas de réserves ; la famille bourgeoise s'appuie sur un patrimoine. La parole de Pie XII (en son Message de Noël 1942) est à retenir ; il stigmatisait notre système social

« qui s'oppose à l'ordre établi par Dieu et à la fin qu'il a assignée aux biens de la terre ».

Pour ramener cet état de fait aux normes de la justice, un triple débat est à instituer : entre capital et travail, entre revenus fixes et revenus variables, entre les diverses fractions de la communauté.

1. — *Le débat entre capital et travail.* — La pensée de l'Eglise est ici exposée en termes vigoureux et précis :

« La loi fondamentale de justice est facile à énoncer : que chacun dans la communauté capital - travail reçoive selon sa création et selon ce qu'il a mis de lui-même dans sa création. Selon sa création, c'est le point de vue objectif de l'efficacité créatrice. Selon ce qu'il a mis de lui-même dans la création, c'est le point de vue subjectif de l'apport créateur. La justice, au sens strict, ne peut faire abstraction ni de l'un ni de l'autre des deux points de vue.

Cette perspective fait surgir une *dissymétrie* entre les droits des travailleurs (directeurs, cadres, maîtrise, employés, ouvriers) et ceux de l'apporteur de capital. Le premier engage *sa vie :* il a droit, droit premier, antérieur à toute attribution au capital, de reconstituer son existence, de recevoir ce minimum qui lui permet de vivre une vie familiale et humaine. Le second engage *sa chose.* Il a droit, droit second, de reconstituer sa chose par l'amortissement.

Sur les suppléments de revenus qui se font jour audelà, et qui peuvent être normalement attendus de la mise en commun capital-travail (nous supposons que les fournitures ont été payées et les produits facturés au juste prix), le travailleur et l'apporteur d'argent ont l'un et l'autre des droits. Car, déclare *Quadragesimo Anno*, dont la doctrine est si claire qu'on s'étonne de la voir parfois mise en question, « il serait radicalement faux de voir soit dans le seul capital, soit dans le seul travail, la cause unique de tout ce que produit leur effort combiné : c'est bien injustement que l'une des deux parties, contestant à l'autre toute efficacité, en revendiquerait pour soi tout le fruit » (p. 157-158).

Deux conclusions découlent de ces principes :

a) Le strict minimum vital ne contient pas à lui seul ce qui est dû à l'ouvrier. Celui-ci a droit en plus à une part de ce qu'il a contribué à créer.

b) Sans doute, cette part peut être évaluée forfaitairement et s'ajouter au minimum de vie décente pour constituer un salaire substantiel. Par le fait, le travailleur renonce à participer aux bénéfices comptables de l'entreprise.

« Si, au contraire, il s'avère que le salaire est réduit au strict minimum décent ou même lui est inférieur, il pourra se faire que le travailleur ait, dans des cas déterminés, un droit, en justice commutative, sur le bénéfice comptable, et, par suite, sur les réserves mêmes de l'entreprise, au cas où ces bénéfices ne seraient pas distribués et seraient laissés dans l'entreprise.

Il n'y a donc pas de droit, *ipso facto* et dans tous les cas, du salarié sur le bénéfice comptable d'entreprise. Mais il n'y a pas non plus de fécondité automatique de l'argent, car le profit n'est pas un salaire, il n'est qu'une part dans des acquêts de communauté, part essentiellement conditionnée et aléatoire, même si, dans certains cas, cette part est versée sous la forme forfaitaire d'un intérêt fixe » (p. 158).

2. — *Le débat entre revenus fixes et revenus variables.* — Ce débat est un des plus actuels. Tandis que le travailleur dépendant voit son travail récompensé par le salaire, le travailleur indépendant compte sur le prix de vente de ses produits ou de ses services. Derrière les prix, il faut apercevoir l'homme qui doit vivre de son activité.

Une solution simple est de se tourner vers l'Etat et d'en obtenir une fixation des prix, par ex. pour le blé. Mais la difficulté surgit aussitôt : la protection qui assure au petit exploitant une rémunération acceptable, procure au gros producteur mieux placé et mieux outillé une rente injustifiée.

L'action de l'Etat s'exerce donc à faux, lorsqu'elle perpétue des entreprises marginales ou des exploitations retardataires. Elle sera plus sage en les aidant à s'adapter, à développer leur productivité et à entrer à leur tour dans le mouvement général d'expansion. Ainsi s'atténuera la disparité entre les divers secteurs de l'économie.

3. — *Le débat entre les membres de la communauté.* — Comme la personne humaine ne peut se réaliser pleinement que dans la société, le respect de la personne, en tant qu'intégrée dans une société, donne lieu à la justice sociale.

Une trop criante inégalité dans la distribution des richesses manifeste selon le pape Pie XI [7] que notre système social est déréglé. Il faut le rétablir en le ramenant aux normes de la justice sociale. Alors les richesses circuleront pour le bien de tous ; leur répartition équitable favorisera une santé générale. Les biens de la terre, destinés à tous par le Créateur, trouveront leur emploi providentiel. Avec bonheur, le R. P. parle « d'un droit fondamental, qui ne peut poursuivre directement son actuation que par la médiation de la communauté » (p. 162). C'est, en effet, le propre de justice sociale de répondre aux exigences de la personne par la médiation de la communauté ; nous dirions même : par la médiation du bien commun dont la communauté est gérante.

Le champ d'application est immense. Par les grandes institutions publiques et semi - publiques, par la politique fiscale, tout un réseau de solidarité se tisse à travers la nation et à travers le monde.

B. — *Problème du partage des responsabilités*

Dans l'économie moderne, de plus en plus complexe et centralisée, l'homme deviendra-t-il un robot télécommandé ou s'affirmera-t-il comme une personne, « maître de son destin » ? Telle est la question.

Partant des faits, le R. P. décrit le fonctionnement du pouvoir économique. De l'entreprise, à la base, il nous conduit jusqu'aux organes internationaux (C.E.C.A.), en passant par les étapes intermédiaires de la profession et de la puissance publique avec ses organes de direction économique.

Plusieurs problèmes se posent ici : celui de la concentration, celui de la régulation, enfin celui de la participation aux décisions. Ce dernier est essentiel à une véritable démocratie économique.

Trop souvent l'intervention des travailleurs est rejetée à priori, sous prétexte de leur incompétence. Pourtant, en de nombreux cas où elle a été loyalement acceptée, elle s'est avérée efficace. L'action des travailleurs peut s'exercer à trois degrés.

Le premier degré est celui de l'entreprise, où les travailleurs interviennent par les Comités d'en-

[7] *Encyclique Q° Anno*, édit. Spes, n^os^ 64 et 67 ; encycl. *Divini Redemptoris*, n° 8 et 47.

treprise, ou encore par les commissions paritaires, mises sur pied selon de récents accords d'entreprise.

Le deuxième degré est celui de la Profession. Ici, par le moyen des Conventions collectives, les organisations ouvrières ont pu faire aboutir d'intéressantes dispositions.

Le troisième degré est encore attendu. Il achèverait ce qu'ébauche la Convention collective, en établissant « une collaboration permanente des organisations patronales et ouvrières, dans des organismes de gestion » (p. 170). Cette organisation stable est très conforme aux vœux de l'Eglise qui y voit un gage de paix sociale et de promotion de la personne du travailleur.

« Est-il normal que l'organisation professionnelle soit entre les mains des seuls syndicats patronaux, qui tiennent leur pouvoir, au moins en droit, du seul capital ? La tâche propre du seul syndicat patronal ne devrait-elle pas être de représenter les intérêts des propriétaires des moyens de production, — comme la tâche propre du syndicat ouvrier est de représenter les intérêts des travailleurs, l'un et l'autre syndicat constituant l'organisme professionnel chargé de gérer les intérêts communs de la profession ? N'est-ce pas là la pensée de toujours des catholiques sociaux : le syndicat libre dans la profession organisée ? Nous pensons que certaines conventions collectives récentes nous engagent dans cette voie » (p. 171).

Le double problème posé dans ce cours (justice et pouvoir) révèle bien les risques et les chances de l'expansion économique. Si une technocratie menace les personnes d'asservissement, l'organisation offre des chances de réaliser une véritable communion entre hommes pleinement libres [8].

(*A suivre*). A. TILLET, P. S. S.

[8] La prochaine session des Semaines Sociales se tiendra à Bordeaux, du 15 au 20 juillet 1957. Le sujet inscrit à son programme est « *Famille 1957* », c'est-à-dire les difficultés et les périls qui environnent la famille actuelle, mais aussi les possibilités et les espoirs qui éclairent l'avenir familial. Trois séries de carrefours sont prévues en dehors des cours ; problèmes psychologiques ; problèmes économiques et sociaux ; l'action familiale.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Maison religieuse et garde du Saint-Sacrement

Q. — Une maison religieuse a été occupée jusqu'à présent par cinq à sept sœurs, qui se dévouaient à une œuvre de pénétration et de catéchisme. Elle était desservie par un aumônier et possédait un oratoire semi-public, où était conservé le Saint-Sacrement. Le centre de l'œuvre ayant été transféré ailleurs, on prévoit que la maison ne sera plus occupée, de façon permanente, que par *deux* religieuses ; mais d'autres personnes (religieuses ou laïques) y feront des séjours momentanés, soit à titre de repos, soit pour des retraites ou récollections. Il n'y aura plus d'aumônier résidant, mais la sainte Messe, sera assurée dans l'oratoire régulièrement une fois par semaine.

On demande si, dans ces conditions, on peut espérer obtenir l'autorisation de conserver le Saint-Sacrement dans la dite chapelle, laquelle se trouve assez éloignée de l'église paroissiale.

R. — 1° Puisque la chapelle de la maison religieuse a été érigée légitimement en oratoire « semi-public » (avec l'autorisation de l'Ordinaire, selon les normes du canon 1192), ce lieu de culte conserve sa qualité et son titre, *jusqu'à preuve du contraire*. Le Code spécifie même qu'il ne pourrait être « désaffecté » et rendu à des usages profanes sans l'intervention de l'Ordinaire (can. 1192, § 3). Ce n'est donc pas la diminution du nombre des religieuses attachées à la maison, qui changera la qualité et l'affectation de l'oratoire. Il restera, sauf disposition expresse différente, réservé « à une communauté » (même réduite) ou « aux fidèles » qui viendront dans la maison à titre de retraitants ou de villégiateurs, et « il ne sera pas loisible à quiconque d'y pénétrer » (can. 1188, § 1, 2°).

2° En tant qu'oratoire « semi-public » de maison religieuse ou pieuse (*piæ aut religiosæ domus*), la dite chapelle est, aux termes du canon 1265, un lieu où la Sainte Eucharistie *peut être* légitimement conservée de *licentia Ordinarii loci*.

Il n'est donc pas besoin que la maison religieuse demeure, — comme elle l'était auparavant, — une maison « formée » (c'est-à-dire comprenant au moins six sœurs professes). Nulle part le droit ne lie la faveur de la Sainte Réserve à un nombre déterminé de religieuses.

Si donc l'Ordinaire du lieu juge qu'en raison de l'éloignement de cet oratoire et de l'affectation de la maison, il est très avantageux (sans que ce soit une nécessité) de maintenir l'autorisation de conserver la Sainte Réserve comme auparavant, il le *peut* certainement. Et cette permission sera valable même pour les courtes périodes (par ex. l'hiver) où les deux religieuses seront à peu près seules à utiliser la chapelle pour leurs exercices de piété.

3° Il va de soi que les lois ecclésiastiques concernant la « sécurité » de l'oratoire, la construction et l'ornementation du tabernacle, l'entretien de la lampe du sanctuaire, etc... devront être observées scrupuleusement.

Mais nous attirons plus particulièrement l'attention sur les deux conditions posées par le canon 1265 :

— *a*) Il doit y avoir un responsable de la garde du Saint-Sacrement : *ut habeatur qui ejus curam habeat*. Dans le droit ancien, ce « gardien » devait être régulièrement un prêtre. Le droit actuel est moins sévère : ce pourra être la communauté de clercs ou de religieuses qui occupe la maison pieuse (*même si* cette maison n'est pas « formée »)[1]. Un gardien laïc n'est même pas exclu. Il suffit que ce gardien habite à proximité du sanctuaire[2]. Cette dernière condition sera facilement réalisée, en raison de la présence de deux religieuses dans la maison. On n'oubliera pas, cependant, que le responsable de la *clef* du tabernacle est « le prêtre

[1] Cfr. M. Conte a Coronata, *Instit. juris can.*, t. II, n. 842.

[2] S. C. des Rites, 17 févr. 1881. Décret n. 3527.

qui dessert l'église ou l'oratoire » (can. 1269, § 4); il n'est point dit qu'il doive garder *personnellement* cette clef ; mais il doit veiller, *onerata graviter ejus conscientia,* à ce que cette clef soit en parfaite sécurité, et prendre les dispositions en conséquence.

— *b*) En outre, dans l'oratoire où l'on conserve la Sainte Eucharistie, une *messe* doit être célébrée « régulièrement »[3] au moins une fois par semaine (can. 1065, § 1). L'ancien droit, plus sévère, exigeait la célébration quotidienne et la résidence habituelle du prêtre près du sanctuaire : ce qui n'est plus requis.

A. Bride.

Mariage putatif ?
Légitimité des enfants ?

Q. — Marie, née de parents catholiques, baptisée et élevée dans l'Eglise catholique latine, a épousé Serge (baptisé dans l'Eglise orthodoxe russe), en présence du pope orthodoxe dans l'église russe à G... Marie a contracté ce mariage en toute bonne foi, convaincue qu'il était valide, puisque célébré avec les rites religieux de l'église à laquelle appartient son mari. Elle s'est montrée très étonnée qu'on élevât des doutes sur la validité de son mariage : il semble que, dans son esprit, il y ait eu absence de distinction claire, entre l'Eglise russe *unie* (« *uniate* ») et l'Eglise orthodoxe (schismatique).

Le fils issu de ce mariage, Nicolas, baptisé et confirmé dans l'Eglise *orthodoxe,* a fait sa communion dans l'Eglise *catholique,* et demande maintenant à entrer au noviciat, en vue d'accéder un jour au sacerdoce.

Que faut-il lui répondre ? Peut-on attribuer au mariage de ses parents la qualité de « putatif », au sens du canon 1015, puisque contracté « *in bona fide, saltem ab una parte* » ? Nicolas peut-il être, en conséquence, considéré comme « légitime » au sens du canon 1114 ?

Les lumières de l'*Ami* nous seraient précieuses.

R. — Le cas de Nicolas mérite en effet une étude approfondie, car jusqu'en ces dernières années, — et *avant* la décision de la Commission d'Interprétation du 26 janvier 1949, la doctrine des auteurs n'était pas ferme, concernant la notion de mariage *putatif.*

On notera que la question posée serait la même si Nicolas avait sollicité son entrée dans un *Séminaire,* car c'est en tant que « *candidat au sacerdoce* dans l'état religieux » (*ad sacerdotium in religione destinatus,* can. 542, 2°), que Nicolas peut trouver dans sa situation un obstacle à son entrée au noviciat. L'illégitimité n'est plus, en effet, *dans le droit du Code,* un empêchement à l'entrée en religion, comme elle l'était dans le droit antérieur. Cependant cet empêchement peut être maintenu dans le *droit particulier* de certains Instituts (constitutions, directoire ou coutumier)[1] On notera cependant que l'illégitimité est encore, aux termes du canon 504, une « inhabilité » à la charge de « Supérieur majeur »[2].

[3] Cet adverbe « *regulariter* » indique qu'une omission une fois ou l'autre, pour un juste motif, pourrait être tolérée.

[1] En ce cas, le Supérieur Général pourrait accorder dispense de l'empêchement, soit de sa propre autorité, soit avec l'avis ou le consentement du conseil (selon le texte des Constitutions).

[2] Notons, en passant, l'inadvertance qui a fait imprimer dans ce canon la nécessité d'être « né d'un mariage *légitime* », alors que le canon 1015 donne comme *définition officielle* du mariage « légitime », celui qui est conclu entre *deux infidèles !*... (Même bévue au canon 331, à propos du candidat à l'épiscopat). C'est la nécessité d'une « *naissance* légitime » que l'on voulait souligner.

C'est donc, en définitive, les obstacles ou empêchements à l'*ordination* (plutôt qu'à l'entrée en religion) que nous aurons à examiner.

1° Le canon 1015, § 4 avait officiellement défini le mariage *putatif* : « un mariage invalide, célébré de bonne foi au moins par l'une des parties, jusqu'à ce que la nullité devienne certaine pour chacun des deux époux ». Mais les canonistes n'étaient pas d'accord sur l'interprétation de ce texte législatif.

a) Les uns, comme De Smet, Wernz-Vidal, Regatillo, Chelodi Ciprotti..., affirmaient que n'importe quelle « célébration », susceptible de donner à l'échange des consentements une apparence extérieure de mariage (*formam seu speciem matrimonii*) et donc le faisant sortir de la clandestinité, — à l'exclusion toutefois du mariage « purement civil », — suffisait à mériter à ce mariage le titre de « putatif ».

b) D'autres, comme Vermeersch-Creusen (*Epitome,* t. II, 6[e] éd., n° 277), s'appuyant sur une Instruction du Saint-Office du 16 sept. 1824, exigeaient une célébration en forme canonique (*coram Ecclesia*), *sauf* cependant dans les régions où les unions (fût-ce entre catholiques et infidèles ou hérétiques) étaient considérées comme ayant valeur matrimoniale *suivant les mœurs du pays,* — même si certaines lois de l'Eglise n'étaient pas observées (cfr. *Codicis fontes,* vol. IV, n. 866, ad 6).

c) Les autres enfin, — et c'était le plus grand nombre (Cappello, Gasparri[3], M. Conte a Coronata, Clayes-Bouuaert, etc.), — pensaient que seule une célébration en forme *canonique* (*coram Ecclesia*) pouvait, en toute hypothèse et pour tous les cas, assurer au mariage le titre de « putatif ».

La *Commission d'interprétation du Code,* dans sa réponse du 26 janvier 1949, trancha les incertitudes et controverses, en déclarant que le terme *celebratum* du canon 1015, § 4, (faisant partie de la définition du mariage putatif) ne pouvait et ne devait s'entendre que du mariage *célébré devant l'Eglise.* C'est dire que, *pour toutes les personnes soumises aux normes de la forme canonique,* aucun mariage ne pourra avoir droit au titre *canonique* de « putatif » s'il n'a été célébré suivant les règles déterminées par les canons 1094 (devant le curé et deux témoins), — ou 1098 (devant les seuls témoins) — ou 1043 (avec dispense totale ou partielle de la forme, en péril de mort), — ou encore moyennant l'octroi d'une *sanatio in radice* (can. 1138)[4].

[3] Gasparri n'a adopté cette position que dans l'édition de son ouvrage *postérieure au Code* (*De matrimonio,* édit. 1932, t. I, n. 47). Dans l'édition de 1904 (t. I, n. 46) il se rangeait (avec Wernz, t. IV, n. 29) à la théorie adoptée jadis par Vermeersch.

On notera d'ailleurs que l'*Epitome* de Vermeersch-Creusen a modifié sa position dans la 7[e] édition (1954) n. 277.

[4] Une question pourrait encore se poser (et elle est en fait posée par Cance, *Le Code de droit canonique,* t. II, édit. 1951, p. 458, note 1, *in fine*), même après la réponse de la C. I. C. de 1949, au sujet des ma-

2° Quelle réponse pratique donner à notre consultant ?

— *a*) Au sujet des *deux conditions* exigées par le canon 1015 pour la réalisation du mariage *putatif*, à savoir : la *bonne foi* au moins chez l'un des contractants et la célébration *coram Ecclesia*, on pourrait dire que la première (bonne foi) a été *amplement* réalisée. Que Serge ait été convaincu de la validité de son mariage, contracté devant le ministre orthodoxe, la chose ne fait pas de doute. Mais, selon l'exposé, il semble que même Marie (selon ses dires) a eu la même conviction.

— *b*) Il n'en est pas de même de la seconde condition. Il n'est pas possible, en effet, de dire que ce mariage a été conclu *coram Ecclesia*, attendu que Marie était soumise à la forme canonique prévue aux canons 1094-1099. Il n'a donc pas droit au titre de « putatif » en regard du droit canonique, même si les deux contractants ont été persuadés que leur mariage était valide.

— *c*) Il s'ensuit que le jeune Nicolas ne saurait être considéré comme *légitime*, en tant que né d'un mariage putatif (can. 1114). De ce fait, il est donc « irrégulier » au sens du canon 984, 1° (*ex defectu natalitium*). C'est pourquoi il ne saurait être admis *licitement* au noviciat avec la perspective de monter jusqu'au sacerdoce (can. 542, 2°).

3° Mais nous devons signaler à notre correspondant un *autre* obstacle qui s'opposera, *rebus sic stantibus*, à la réception des ordres, par Nicolas. Il s'agit non plus d'une « irrégularité », mais d'un « simple empêchement » (*simpliciter impediti*), formulé au canon 987, 1° : *Filii acatholicorum, quamdiu parentes in suo errore permaneant*. Une première réponse de la C.I.C., en date du 16 octobre 1919, est venue préciser que l'empêchement est réalisé, même si *un seul* des parents n'est pas catholique (A.A.S., 1919, p. 478). Par ailleurs, une autre décision du 14 juillet 1922 a spécifié que l'empêchement s'arrêtait au 1er degré de parenté en ligne directe (alors que l'ancien droit le faisait remonter jusqu'au grand-père).

On devra donc tenir compte de ce double obstacle canonique, pour admettre Nicolas soit au séminaire, soit au noviciat d'un Institut de clercs.

A. Bride.

riages contractés par des *acatholiques* (validement baptisés, mais exemptés de la forme *canonique* en vertu du canon 1099), qui auraient été célébrés *devant un ministre hérétique ou schismatique*. Si de tels mariages étaient « invalides » à cause d'un vice caché (vg. empêchement dirimant) ignoré *de bonne foi* au moins par l'un des conjoints, pourraient-ils être appelés « putatifs « ? — Au sens *vulgaire* oui. Mais au sens *canonique*, — et en vue de produire les effets *canoniques* du mariage putatif, — nous pensons qu'il faut répondre *non* ; car, dans le langage juridico-ecclésiastique, l'expression *coram Ecclesia* ne peut s'entendre que de l'Eglise *catholique*.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Notes d'Histoire des Religions

J. EMPERAIRE. — **Les nomades de la mer** (Collection, L'espèce humaine n° 11). — In-8 de 286 p., 16 planches hors-texte, 900 fr. — Paris, Gallimard, 1955.

Le continent sud-américain abrite plusieurs groupes humains en voie de disparition. Les derniers Indiens Alakalufs confinés dans le monde hostile des archipels de la Patagonie occidentale, vivent sur les bords du détroit de Magellan. Ils sont entrés récemment dans les voies, non pas d'une assimilation quelconque, mais d'une disparition complète. En 1953, la tribu se réduisait à 61 membres. Les maladies, la stérilité due en grande partie à la syphilis, les affections pulmonaires, l'alcool sont les causes de cette disparition et les ethnologues qui ont étudié ces derniers survivants, sont d'avis que, d'ici une quinzaine d'années, les Alakalufs auront complètement disparu.

Dans une civilisation aussi simple que celle de ces Indiens les techniques matérielles se réduisent à peu de chose. En participant à une expédition de chasse, de plus en plus rare d'ailleurs, à la fabrication d'un canot, en regardant le soir tailler dans la hutte un harpon ou à tresssr un panier, l'essentiel est vite appris. Et puis le plus important arrive. Il est inévitable qu'à un moment ou à l'autre, les indigènes parlent de leur passé, de leurs traditions, des vieux rites qui ne sont plus en usage, et ainsi lentement se fait l'enquête.

Ce livre est le résultat de cinq années de présence en deux missions, dont la dernière a pris fin en 1953. Il a fallu que l'auteur, M. J. Empéraire et ses compagnons apprennent d'abord la langue, une langue beaucoup plus riche et beaucoup plus subtile qu'on ne pourrait le croire à priori. Ce séjour prolongé, ce contact pendant des mois, ont permis, non pas une simple monographie, mais une étude très poussée dans tous les domaines ethnologiques, historiques et géographiques.

Sans doute la disparition des Alakalufs est due aux causes énumérées, mais elle est due surtout, et les distingués explorateurs y reviennent à maintes reprises, à l'inaction totale dans laquelle vivent ces Indiens. Tandis que le Gouvernement danois a laissé les Esquimaux du Groenland dans leur civilisation propre, se contentant de les aider, mais aussi et surtout de les éduquer, de les élever à un niveau intellectuel et moral supérieur, le Chili a cru suffisant de donner des vêtements et de la nourriture. Parce qu'il est plus facile de tendre la main et de recevoir que de travailler ou même seulement de faire un effort, les Alakalufs sont tombés dans l'inaction complète, et, par le fait même, dans l'abêtissement, puisqu'aucune de leurs facultés n'entre plus en exercice.

Mais ce genre de vie aura nécessairement sa répercussion sur la pensée et la vie religieuse de ces malheureux. On sait comment pour le P. W. Schmidt, en dehors des religions strictement révélées, la religion se trouve toujours en relation avec le régime économique. La religion des peuples chasseurs n'est pas celle des peuples pasteurs, et celle de la petite culture introduit dans la religion des modifications de la plus haute importance.

Mais que se produira-t-il si nous nous trouvons en face d'un régime de décroissance et de dégradation, où l'économique atteint presque le zéro absolu et où les facultés humaines ont presque perdu toute leur activité ? Ceci incontestablement, c'est que pareillement le sentiment religieux s'affaiblit, les anciennes tradi-

tions se perdent, le culte qui demanderait un effort, n'est plus pratiqué et ainsi nous avons la preuve par un élément négatif que la méthode historico-culturelle correspond bien à la réalité.

C'est ce qui s'est produit chez les Alakalufs. Les explorateurs y ont constaté que le sacré y a perdu pour ainsi dire toute vie propre et que la religion actuelle n'y représente plus maintenant qu'un fragment inorganique et bien minime de ce qu'elle était autrefois.

Sans aucun doute, ces Indiens de l'extrême Patagonie ont passé par le stade de l'animisme. Il est même possible qu'ils aient connu autrefois un système totémique. De tout cela il ne reste pour ainsi dire rien.

L'existence d'un être supérieur et bon n'a plus aucune place dans la vie religieuse des Alakalufs. La croyance a dû se perdre et tomber dans l'oubli. D'un animisme qui devait comprendre un nombre considérable d'esprits bons et mauvais, il ne reste plus que les esprits mauvais. Ayayema est le persécuteur obstiné de chaque Indien. Il dispose des forces naturelles et se caractérise par une odeur de pourriture. Qu'on s'imagine d'ailleurs ces nuits du détroit de Magellan intensément obscures, ces canaux noyés dans la brume, submergées dans le bruit lugubre de la tempête, l'Indien qui somnole dans l'inaction, n'ayant d'autre abri que sa hutte de peaux et pour secours le maigre feu qui brûle auprès de lui. Comment n'éprouverait-il pas le sentiment d'un assaut continuel contre sa propre vie ? Kawtcho est l'esprit rôdeur de la nuit. Il se signale aux chiens par son odeur de cadavre et c'est lui qui, la nuit, attaque les voyageurs égarés. Mwon, l'esprit du bruit, demeure sur les glaciers et c'est lui qui précipite à grands fracas les avalanches. Tout comme dans les toundras marécageuses du Nord de la Sibérie Orientale, les tourbières d'ensevelissement sont les demeures préférées des esprits malfaisants.

La croyance en un au-delà où vivent les morts est peut-être celle qui est demurée la plus ferme. Les défunts sont vivants, sans qu'on sache comment ; ils se manifestent de mille façon différentes et leur intervention plonge l'Indien dans un état d'hyperanxiété. Ainsi toute la collectivité tombe dans une espèce de léthargie faite d'inaction, de demi-sommeil perpétuel, de tristesse, de terreur écrasante qui accentuent encore les interminables périodes de tempêtes, de pluies et de jours sombres.

On ne peut pas douter que cette dégradation de la religion des Alakalufs ne soit due à l'abêtissement dans laquelle cette tribu est tombée depuis un siècle. Une autre tribu fuégienne, les Yaghans, vit à l'extrême pointe, un peu plus au sud et à l'est de la Terre de Feu. A la simplicité de leur organisation sociale, au caractère primitif de leur économie, il aurait semblé que dussent correspondre des notions très rudimentaires de la divinité et un rituel extrêmement fruste. Ce fut une grande surprise dans le monde scientifique, lorsque le Père Martin Gusinde [1] découvrit chez eux la foi en un être suprême dont le caractère moral était beaucoup plus accusé que dans n'importe quelle autre tribu sud-américaine.

Naturellement, on a soupçonné des influences chrétiennes, mais les preuves que le P. Gusinde nous apporte de l'authenticité de ces croyances ne sont pas sujettes à caution. Les Indiens ne lui livrèrent leurs secrets que lorsqu'ils eurent confiance en lui et tous les individus interrogés ont fait avec grand soin le départ entre leurs anciennes traditions et les idées nouvelles introduites par les missionnaires. De plus le nom du Dieu suprême est lié à d'antiques formules rituelles et aux cérémonies d'initiation dont l'origine ancienne est indiscutable. L'argument le plus décisif que l'on puisse apporter en faveur du caractère primitif et purement indien de cette foi est constitué par des croyances analogues chez les Indiens de la Californie dont le niveau cultuel se rapproche de celui des Fuégiens.

Les Yaghans conçoivent l'Etre Suprême comme un esprit qui ne boit ni ne mange et qui réside sur la voûte céleste au-delà des étoiles. On l'invoque sous les épithètes de « Notre Père », « le Fort », « le plus Haut », « l'Habitant du Ciel », etc.

L'idée que l'on se fait de ses fonctions, demeure hautement morale. Il est le gardien des bonnes mœurs et le grand justicier. La maladie et la mort sont des manifestations de son déplaisir, mais le meilleur moyen de s'attirer sa bienveillance, est de vivre vertueusement, c'est-à-dire de respecter les traditions morales de la tribu. Par contre les esprits et les revenants sont considérés comme plus ennuyeux que redoutables.

Yaghans et Alakalufs sont des Indiens de même origine et de même race. Par suite d'épidémies chez les Yaghans, ces derniers sont également en voie d'extinction. D'où vient cette différence dans le comportement spirituel de ces deux tribus sœurs ? De ce fait que les Yaghans ont de la vie une conception essentiellement dynamique, une idée sévère des devoirs de l'homme. Ils luttent, tandis que les autres s'affaissent, se couchent, et laissent se perdre toute leur vitalité. Comme l'a déclaré l'un d'eux au P. Gusinde : « Les choses ne sont pas ce que l'on souhaite qu'elles soient. Les hommes ont le devoir de travailler sans relâche... Il n'est joie sans effort préalable. »

C'est l'histoire, qui se renouvelle tous les jours, du monsieur qui prend sa retraite, puis s'encroûte dans la paresse et l'oisiveté. Il s'abrutit et en deux ans il est bon pour le cimetière. La religion suppose elle aussi, une volonté et un effort.

* *

H. von GLASENAPP. — **Die religionen Indiens.** — **In-12 de 394 p., 1 carte.** — **Stuttgart, Alfred Kröner, 1955.**

L'éminent professeur de Königsberg n'a pas publié moins de trente-et-un volumes sur les religions de l'Inde. Un certain nombre d'entre eux ont été traduits en français et édités chez Payot. Ce présent ouvrage, que nous donne la collection des « Taschenausgaben » de Kröner se présente donc comme un résumé et une dernière mise au point par l'un des plus illustres indianisants du siècle. En un temps où l'Inde arrive à l'indépendance et commence une nouvelle période de son histoire, il n'est pas mauvais de se demander où elle en est au point de vue religieux, d'où vient-elle et où elle va.

Il faut regretter que dans un chapitre préliminaire M. H. von Glasenapp nous parle de la religion des Aryens et des Indo-Germains. Il y a dans la péninsule de l'Inde des populations primitives qu'on appelle d'une façon générale les Dravidiens, il y a des Aryens qui sont des Indo-Européens envahisseurs, il n'y a pas d'Indo-Germains, parce que les Germains venus des bords de la Baltique ne sont apparus que plus tard sur la scène du monde et ne sont jamais descendus ni en Iran ni dans l'Hindoustan.

En dehors de la religion primitive qui se conserve chez quelques tribus dravidiennes, la première religion de l'Inde porte le nom de « religion du Véda ». C'est la religion des envahisseurs Aryens et elle se base sur des hymnes sanscrites qui peuvent remonter jusqu'au x^e^ siècle av. J.-C. Mais aux traditions religieuses des envahisseurs se sont incorporées nombre de croyances appartenant aux autochtones.

Sur ce Védisme s'est greffé le Brahmanisme qui représente une sorte de culte de la nature de type polythéiste. Les dieux y apparaissent comme la déification

[1] Cf. en particulier *Die Feuerland Indianer*. I. *Die Selknan* (1931). — 2. *Die Yamana* (1937). — 3. *Anthropologie der Feuerland Indianer* (1939), Mœlding bei Wien. Autriche.

des forces naturelles, Aqui, le feu ; Indra, l'atmosphère ; Surya, le soleil, etc. Au Brahmanisme se sont adjointes toutes les superstitions spécifiquement hindoues et c'est ce qui a assuré et qui assure encore son succès sur le Boudhisme et sur le Jaïnisme. Ce Brahmanisme pratiquement se confond avec l'Hindouisme.

Le dernier chapitre semble le plus intéressant, traite de l'hindouisme de l'heure actuelle, des tendances qu'on pourrait appeler modernistes. Il vide l'Hindouisme proprement dit de tout son contenu spécifiquement indien pour tout résumer en une religion soi-disant supérieure, qui serait compatible avec toutes les croyances et tolérante à leur égard. Pour un certain nombre de ces penseurs indiens, Sri Aurobindo, Vivekananda, S. Radhakrishnan, l'Hindouisme dans son essence n'est plus un ensemble de croyances, il est avant tout un vaste système d'harmonisation du développement spirituel. Cette religion s'identifie pourtant avec la culture indienne et l'Inde est le pays élu où la gnose véritable reste sans cesse entretenue soit par l'élite, soit par la masse ellemême. Nous tombons ici dans un pur subjectivisme religieux qui ne repose sur rien.

Pour les lecteurs de langue allemande, ce petit ouvrage rendra des services et leur permettra de connaître aisément et d'une façon sûre les religions de l'Inde.

* *

Isaac MENDELSOHN. — **Religions of the Ancient Near East** — In-12 de XXX-284 p., 1 dollar 75. — New-York, The Liberal Arts Press, 1955.

Ce petit volume rendra de grands services aux professeurs de l'antiquité orientale et d'histoire des religions, à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du sentiment religieux dans le Proche Orient.

Une introduction et une bibliographie due au Pr. I. Mendelsohn, de l'Université de Colombia, expose un peu brièvement le fonds originel sumérien avec ses divinités naturistes, conçues d'ailleurs à l'image d'une humanité supérieure. La magie peut agir sur les dieux et une échelle sociale réunit, tout en les séparant, les êtres surnaturels, depuis les divinités cosmiques jusqu'aux innombrables esprits qui errent à travers le monde pour l'heureuse fortune ou le malheur des hommes.

L'auteur n'a peut-être pas assez marqué l'évolution de la religion suméro-acadienne. Chez les Assyriens, son caractère astral s'est de plus en plus affirmé, tandis que chez d'autres populations sémitiques, en Syrie par exemple, le culte, les croyances, les préoccupations religieuses se sont tournés vers l'adoration des principes de vie et de fertilité. Ce qui importe dans ce dernier cas, ce sont les dieux qui assurent la fécondité des troupeaux, la fertilité des champs, des céréales, les vignes et les oliviers... Dans un petit paragraphe M. Mendelsohn aborde avec bonheur le conflit qui se manifeste dans toute l'antiquité, sauf cependant en Israël, entre le comportement moral de l'homme, la nécessité qui s'impose à lui de vivre dans une certaine rectitude morale et la conduite immorale des dieux ; le prologue par exemple du code d'Hammourabi qui en appelle à la justice et à la droiture, et le climat de tristesse et de pessimisme où les dieux, de par leur faute, ont plongé les humains. Il y avait là un chapitre qu'il eût été opportun de développer.

Une bibliographie suffisante permet aux lecteurs d'orienter leurs études. On regrette que les orientalistes français n'y soient pas suffisamment représentés et que par exemple, dans la bibliographie concernant Ugarit, (Ras Shamra) M. Virolleaud, le savant qui a déchiffré et publié les tablettes d'Ugarit, ne soit même pas mentionné.

La suite de l'ouvrage se compose, non plus d'études spéciales sur les différents points des religions sumériennes et acadiennes, mais des documents eux-mêmes que les fouilles ont ramenés au jour : le mythe du Paradis, les poèmes de la Création et celui de Gilgamesh, la descente d'Ishtar aux enfers, etc... Les documents qui nous restent sur les rituels accadiens sont riches d'enseignements. Il y aurait à signaler en particulier le programme des festivités du Nouvel An à Babylone ou l'aperçu sur les sacrifices journaliers offerts aux dieux dans la cité Uruk. Le beau travail de M. Thureau-Dangin sur les rituels acadiens s'imposait et sans doute eût-il été opportun qu'au bas des pages des notes très brèves eussent renvoyé à des passages bibliques correspondants.

P. 260, n. 71, une note indique avec un point d'interrogation que le Semachonitis serait peut-être le lac Houley au nord de la Galilée. Cette identification ne fait pas de doute. Le nom a été conservé par l'historien Fl. Josèphe et par le Talmud.

Il serait à souhaiter qu'une seconde édition vienne, sur certains points, apporter quelques précisions désirables, quelques développements utiles. La valeur reconnue du livre en serait décuplée.

* *

Maurice DUNAND. — **Fouilles de Byblos.** Tome II, 1933-1938. Etudes et documents d'archéologie. — Tome III, Atlas. In-folio Pl. I-CCXI ; texte, p. I-X, 1-477. — Paris, Adrien Maisonneuve, 1950-1954.

Il nous est impossible ici de rendre compte de ce travail ; il est trop riche et trop complet. Il nous expose page par page, le résultat des fouilles faites à Byblos de 1933 à 1938, par MM. Dunand. L'écart des dates entre l'Atlas et le texte est à lui seul une indication sur les difficultés que l'auteur a dû surmonter pour mener à bien cette publication.

Parmi les documents exhumés, l'archéologue ne nous présente d'ordinaire qu'un choix, qui, à ses yeux, justifie son interprétation ou sa synthèse. Ici, au contraire, chaque fragment, le moindre tesson, porte sa fiche et figure dans un inventaire qui ne compte pas moins de 5061 numéros. Les murs incomplets sont relevés et reliés par des traits rouges aux murs de même niveau. L'habileté du dessinateur permet ainsi de reconstruire les monuments, de les distinguer les uns des autres, de les classer à leur époque et de se faire une idée du plan général. La chose, d'ailleurs, se trouve facilitée par des plans en couleurs. En observant successivement les lignes d'une même couleur sur l'indication d'une même levée, on a l'impression de voir surgir et se dégager nettement l'orgnisation de la vieille Byblos en ses diverses périodes.

Parmi les découvertes mentionnées dans le volume du texte, il convient de signaler le « Temple aux obélisques », où l'enceinte sacrée se présente toute hérissée de blocs tronconiques terminés le plus souvent en pointe (Planches XXII et XXIII). On ne peut pas ne pas penser au sanctuaire de Gézer en Palestine. Nous avons là, pour la seconde fois, un temple cananéen de l'époque du Moyen Bronze (2000-1600 av. J.-C.). Il convient de signaler aussi vingt-deux dépôts d'offrandes, enfouis, non pas sous les fondations, mais dans le sol même, et qui dateraient de la même époque. Il se pourrait que nous ayons là des collections de dons particuliers, provenant soit d'individus, soit de confréries. Présentés dans le temple au cours de cérémonies, ils ont dû y demeurer exposés un certain temps avant d'être enfouis, groupés dans le même ordre où ils avaient été offerts. Cette coutume était pratiquée dans certains temples grecs où les offrandes étaient déposées dans des cruches de terre primitivement destinées à contenir le vin. L'Egypte présente des cas semblables.

L'influence de l'Egypte demeure la plus attestée, mais les armes dénotent l'influence de la Mésopotamie

et les parures celles du Nord de l'Arménie et du Caucase.

Ces fouilles de Byblos sont riches de renseignements pour l'histoire ; et nous pouvons, enfin, esquisser l'évolution de la capitale religieuse de Syrie.

L'Acropole de Byblos est bâtie sur un promontoire, qui s'avance jusqu'à l'aplomb de la mer entre les débouchés de deux vallées. Dès l'origine les constructions se groupent autour d'un point d'eau et une petite crique sert de port.

1. — Avant 4000, installation néolithique en bordure de la falaise marine. L'outillage est de pierre partiellement polie, les logis sont d'une seule pièce, de plan quadrangulaire, en matériaux souples sur un soubassement en pierre de ramassage. Les sépultures enferment le cadavre dans un berceau de pierres. La céramique est montée à la main et cuite à feu libre.

2. — Installation énéolithique. Environ 3500-3200. Les habitations sont restées les mêmes. Sépultures en jarres. Chemins empierrés. Apparition de l'outillage de cuivre et parues d'or et d'argent. Même céramique grossière et cuite à feu libre.

3. — Installation rurale. Environ 3200-3050. Constructions en matériaux souples sur soubassement en pierres, logis monocellulaires avec subdivisions intérieures et toit à deux versants. Sépultures hors de l'agglomération. Poterie montée au tour et cuite au four. Apparition de la hache en bronze, plate.

4. — Première installation urbaine. Environ 3050-2850. Constructions en matériaux semi-rigides sur soubassement. Les maisons sont à plusieurs pièces. Apparition des premiers sanctuaires. Ruelles et égoûts. Usage exclusif de la poterie faite au tour et cuite au four. L'usage du métal se répand.

5. — Installation urbaine développée. Environ 2850-2700. Constructions en matériaux semi-rigides sur soubassement massif. Logis répartis autour d'une cour. Premiers temples monumentaux : premier temple de la Baalat, maîtresse de Gebal, devenu plus tard le temple de Reshef. Un temple dans une enceinte ovale n'a laissé presque aucune trace. Un lac sacré est creusé avec quais. Premier rempart en deux puissantes murailles de gros blocs séparés par un remplissage de terre.

6. — Installation pré-amorite. Environ 2700-2150. Les constructions et les temples de l'époque précédente sont repris et développés. La ville s'enrichit de constructions spacieuses, parfois monumentales et de temples nouveaux. Réfection totale des remparts avec porte monumentale. Le lac sacré se comble. Poterie nouvelle et céramique recouverte d'un fin englobe rouge. C'est l'âge d'or de Byblos. Un violent incendie consécutif à la conquête amorite met fin à cette civilisation [1].

7. — Installation amorite. 2150-1725. Développement des constructions appartenant à l'installation précédente. Le temple de la Baalat est reconstruit et pourvu d'offrandes. Le temple aux obélisques est consacré à Reshef. D'autres temples s'enrichissent d'obélisques. Le lac sacré comblé est devenu une place publique. Des hypogées royaux sont creusés au fond de grands puits. Les remparts sont repris en plusieurs endroits et pourvus d'un nouveau glacis avec une porte d'où une rampe empierrée descend vers le port.

8. — Installation du temps des Hyksos. 1725-1580. Les temples continuent à servir et à s'enrichir. Nouveaux hypogées royaux. Remparts améliorés. Quelques bâtiments importants.

9. — Epoque de la prédominance égyptienne. 1580-1200. Les habitations privées désertent l'Acropole. Les temples de la Baalat et celui de Reshef continuent à servir. Nouvelle tombe royale. Remparts améliorés.

10. — Epoque de l'Hégémonie tyrienne. 1200-734. Abandon persistant de l'Acropole. Le temple de la Baalat demeure en activité. Inscriptions de Yekhimilk. d'Osorkon I[er], de Cheshonq I[er]. Sépultures nouvelles dans l'hypogée. Akhiram et son sarcophage avec inscription.

11. — Epoque Assyro-babylonienne. 734 - 539. Les temples de la Baalat et de Reshef sont encore en activité. Rien n'a été laissé en place des quelques constructions privées de cette époque.

12. — Epoque perse. 539-332. On constate un dense réseau de constructions, mais dont aucune n'a été conservée intacte. Le temple de la Baalat Gebal est partiellement reconstruit. Inscription de Yekhawmilk (C.I. S., I, 1). Le temple de Reshef est encore en activité. Une nouvelle rampe descend vers le port.

13. — Epoque hellénistique. 332-64. Très dense réseau de constructions dont aucune n'a été conservée.

14. — Epoque romaine. 64 av. J.-C. - 330 après. Remblaiement de l'excavation du point d'eau primitif, mais en même temps élévation et construction d'un puits qui conserve l'accès à l'eau pour le service du temple. Canalisation amenant l'eau de la montagne. Un grand temple se superpose à celui de Reshef. Basilique, nymphée, théâtre. Etat dernier du temple de la Baalat.

15. — Epoque byzantine. 330-637. Quelques constructions dont aucune n'a été conservée.

16. — Epoque arabe. Ommeyades et Fatimides. 637-1289. L'Acropole est abandonnée. Il ne s'y perpétue que quelques maisons rurales disséminées autour du puits primitif. Celui-ci connu sous le nom de puits du Roi n'a été accessible qu'en 1932. Rien ne subsiste hormis le côté oriental au bas de la tour médiane sur le côté nord du château franc.

17. — Epoque franque. 1104-1289. Château, remparts et église, œuvres des Croisés.

18. — Epoque des Mamelouks et des Turcs Ottomans. 1269-1918. Réfection du château franc et des remparts. Aménagement du port dans son état actuel.

Pour comprendre cet important ouvrage et en saisir la valeur scientifique il convient de se rappeler qu'il a été précédé d'un tome I[er]. *Les Fouilles de Byblos*, puis d'un volume spécial *Byblia grammata*, qui donne, traduit, et commente toutes les inscriptions exhumées des fouilles. Il resterait maintenant un dernier volume à faire, une synthèse qui présenterait dans le détail l'histoire et l'évolution de la ville, son importance religieuse, le culte de la Dame de Byblos, et son rayonnement non seulement dans le monde sémite, mais jusqu'en Egypte. La rigueur d'analyse, la qualité des méthodes scientifiques qui ont présidé à l'élaboration des quatre volumes nous sont une preuve que ce prochain tome très attendu, sera composé avec la même compétence et la même probité. Nous aurons alors, non seulement sur Byblos, mais aussi sur l'histoire et la civilisation de la Phénicie tout entière une documentation qui s'imposera à tous ceux qui voudront parler du monde sémitique, qu'ils soient historiens ou exégètes.

A. VINCENT.

[1] Les Amorites sont dans la Bible les anciens habitants de Canaan. Ils habitaient la montagne de Palestine (Jos., x, 5 ; Jug., I, 35). Bien auparavant, dans les anciens temps babyloniens, les Amorites ou Amoréens ont occupé un grand empire qui allait du sud de la Palestine jusqu'à l'Oronte. Entre 2049 et 1750 ils sont les fondateurs de la première dynastie amorito-babylonienne à laquelle appartenait Hammourabi et leur empire s'étendait jusqu'en Syrie.

Comptes rendus bibliographiques

1. — S. Vincent FERRIER. — **Textes choisis** et présentés par Bruno H. VANDENBERGHE.
2. S. Louis-Marie Grignion de MONTFORT. — **Textes choisis** et présentés par Raymond CHRISTOFLOUR. — 2 vol. de 190 et 192 p. (12 × 17,5), (prix non indiqué). — Namur, Edit. du Soleil Levant, 1957.

1. — Le premier ouvrage contient une introduction brève sur la vie et les œuvres de S. Vincent F. Vient ensuite le classique *Traité de la Vie Spirituelle* (p. 18-126) traduit du latin et accompagné d'un Commentaire qu'il n'est pas toujours facile de bien distinguer du texte ; puis des extraits de *Sermons* et des *Fioretti*, recueillis les uns et les autres par les auditeurs du grand prédicateur dominicain.

2. — S. Louis-Marie Gr. de M. nous est présenté dans une introduction doctrinale et une biographie (p. 5-21). On nous donne in extenso : 1° *L'Amour de la Divine Sagesse* (p. 23-56) ; 2° le *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge* (p. 57-130) ; 3. la « *Prière embrasée » pour demander à Dieu des missionnaires pour la Compagnie de Marie* (p. 131-146) ; 4° le *Secret admirable du T. S. Rosaire* (p. 146-160) ; 5° des Instructions Spirituelles groupant les 11 premières *Grandes Maximes* (p. 162-173 ; on ne sait pourquoi la 12ᵉ, sur l'obéissance, annoncée p. 162, a été supprimée) ; puis *l'Exhortation* du Saint à ses premiers disciples (p. 174-180) ; enfin des extraits de la *Lettre Circulaire aux Amis de la Croix* (p. 174-180).

— Ces deux publications font partie de la Collection « Les Ecrits des Saints », dont le but est de faire connaître aux chrétiens suffisamment formés, des écrits authentiques des grands saints, publiés sans recherches d'érudition, mais au besoin avec quelques explications données en introductions ou en notes. La présentation ne manque pas d'élégance. Dans des collections de ce genre, le choix des ouvrages ou des parties d'ouvrages originaux a forcément une part de subjectivité : c'est pourquoi nous avons tenu à dire en détail le contenu des deux précédents. Neuf de ces volumes sont actuellement annoncés comme parus ou à paraître.

Louis J. LEKAI, S. O. Cist. — **Les moines blancs : histoire de l'Ordre cistercien.** — In-12 de 384 p. — Ed. du Seuil, 1957.

La dénomination « Moines blancs » a désigné longtemps les Cisterciens, pour les distinguer des Bénédictins dont ils étaient issus.

L'ouvrage que leur consacre l'un d'entre eux, le P. Lekai, actuellement assistant d'histoire à l'Université de Buffalo, est remarquable. On y trouvera, en peu de pages, une synthèse en deux parties : étude historique — culture cistercienne.

L'histoire de l'Ordre est précédée d'un bref aperçu sur le monachisme occidental et conduite jusqu'à nos jours (1956).

L'auteur considère comme établi par les études critiques récentes que Cîteaux a été fondé par saint Robert de Molesmes, et il donne sur cet énigmatique personnage les précisions que l'histoire permet de retenir. Le développement de l'Ordre à partir de saint Bernard rend nécessaire une adaptation de sa règle qui mérite les louanges du IVᵉ concile de Latran (1215) et de plusieurs Papes. Les études, même supérieures, sont en croissance dans l'Ordre, surtout au XIIIᵉ siècle, qui représente la période la plus brillante de l'Ordre et de son influence dans l'Eglise.

Des difficultés venant du dedans et du dehors appellent des réformes. La création des Trappistes répond aux désirs des partisans de la « Stricte Observance ». Les deux branches, dispersées par la Révolution, se sont reconstituées depuis et continuent leur progression.

Le chapitre de la Culture cistercienne présente la spiritualité de l'Ordre, avec un relief spécial donné à S. Bernard — la vie intellectuelle : études, écrivains, bibliothèques — la liturgie et l'art cisterciens — l'économie ou vie matérielle des maisons, avec ses difficultés et évolutions, et le rôle des frères convers. Quelques pages sont consacrées aux Moniales cisterciennes.

En appendice on trouvera la législation primitive de Cîteaux (1114-1119), des statistiques du passé et du présent, des notes bibliographiques où l'auteur qualifie les sources principales indiquées, un index alphabétique et plusieurs cartes situant les établissements de l'Ordre à travers l'Europe.

L'ouvrage repose sur une documentation solide et très variée ; le récit est alerte et vivant, discret, sans étalage d'érudition ; il donnera satisfaction — nous l'espérons — aux esprits les plus exigeants.

Jean DAUJAT. — **L'apôtre du XXᵉ siècle. Wladimir Ghika.** — 214 p. (12 × 18,5)) 585 fr. — Paris, Edit. La Palatine, 1957.

Le prince Ghika appartenait à une famille de haute noblesse roumaine. Né en 1873, il se convertit au catholicisme, à Rome, en 1902 ; il reçut le sacerdoce en 1923, à cinquante ans, à Paris où il s'installa et où il vécut, sauf pendant de fréquents et nombreux voyages apostoliques qui le conduisirent aux quatre points cardinaux de notre planète. En France, dont il maniait parfaitement la langue et dont il fit sa patrie d'adoption, il entretint des relations suivies avec la plupart des membres les plus en vue du monde théologique, littéraire et artistique. Il contribua à de nombreuses conversions, dont quelques-unes d'hommes célèbres. Il ne négligeait pas le peuple, se sentant attiré vers les plus pauvres et les plus déshérités. Il s'installa au milieu des chiffonniers de Villejuif, vivant comme eux dans une très étroite barraque, et les attirant à la religion par l'exemple de sa piété, de sa charité, de son humilité. Il tenta une fondation religieuse assez disparate à Auberive (aux environs de Langres), lui donnant pour seule règle « la Charité ». Ce fut un échec. En 1939, il rentra en Roumanie, où le retinrent les occupations successives des Allemands puis des Russes. Ceux-ci l'arrêtèrent en 1952, et finalement le condamnèrent à trente ans de prison ; il mourut « de la faim, du froid et des mauvais traitements » en 1954.

J. Daujat fut un de ses dirigés et un de ses amis. C'est à lui que nous avons emprunté la biographie que nous venons de donner. Elle est suivie dans son livre : 1° d'une analyse de « son enseignement spirituel » et de son « type de sainteté », puis 2° d'un exposé de « son action » et de « sa mission au XXᵉ siècle ».

Mgr Ghika était un homme d'une très haute spiritualité et d'un admirable dévouement ; sa vie, par bien des côtés, fut celle d'un saint et d'un apôtre zélé. Mais ses vues manquaient de réalisme et ses essais de fondations religieuses échouèrent en raison de « son inaptitude complète dans le domaine juridique et administratif, dans tout ce qui comporte des réglementations, et plus encore pour tout ce qui touche à l'argent et à la comptabilité : le domaine financier lui était totalement étranger » (p. 30-31 ; cf. p. 41-42). En raison de ces lacunes, nous proposerions de changer le titre du volume en celui-ci, plus exact et moins ambitieux : *Un* apôtre *au* XXᵉ siècle ; dont il y aurait profit de recevoir de bien utiles leçons.

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)